

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PH- LIQUIDE 37,5 %

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	pH- liquide 37,5 %
Numéro du produit	22900
Synonymes; marques commerciales	VO-PH 8100, Sulphuric acid 16%, ACIDE DE SULPHURIQUE 37%, ACIDE DE SULPHURIQUE 50%, ACIDE SULFURIQUE 20% SOL, Sulphuric Acid 30%, ACIDE SULFURIQUE 37.5% SOL, ACIDE DE SULPHURIQUE 25%, SULPHURIC ACID 30% SOLUTION, SULPHURIC ACID 36%, SULPHURIC ACID 34%, SULPHURIC ACID 40%, SULPHURIC ACID 36 SOLUTION, BATTERY ACID 1350 (45%), SULPHURIC ACID 50% UNI 899:2009, IMA MINI LIQUIDE, ACIDE SULFURIQUE 15 % SOL, PH MOINS, BATTERY ACID 1280 (38%), ACIDE DE SULPHURIQUE 50% AD, ACIDE DE SULPHURIQUE 38.3%, ACIDE DE SULPHURIQUE MAX. 40%, PH MINUS ASB, BATTERY ACID 1140 20% SOL, SULPHURIC ACID 37% FCC ed 7, BATTERY ACID 30% SOL, BATTERY ACID 1400 50% SOLUTION, BATTERY ACID 1180 25% SOL, BATTERY ACID 1240 33% SOL, BATTERY, ACID 1260 35% SOL
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro index UE	016-020-00-8
Numéro CE	231-639-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Chimique Intermédiaire pour l'industrie chimique Process des additifs Industrial cleaner, réactif de laboratoire.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	SCP BENELUX SA/NV 21 Maalbeekweg, B-1930 Zaventem, BELGIUM Tel.: +32.(0)2.386.03.40
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison Belgique Tel: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé
Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	C;R35.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PH- LIQUIDE 37,5 %

2.2. Eléments d'étiquetage

Numéro CE 231-639-5
Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger
Mentions de danger H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
Mentions de mise en garde P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313 Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit acide sulfurique 15 - 50%
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119458838-20-XXXX
Numéro index UE 016-020-00-8
Numéro CAS 7664-93-9
Numéro CE 231-639-5

3.2. Mélanges

Nom Du Produit Chimique Sulphuric acid

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
Ingestion Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PH- LIQUIDE 37,5 %

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
Ingestion Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
Contact cutané Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.
Contact oculaire Irritation sévère, brûlure et larmolement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesure de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers : oxydes des substances suivantes: Soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser le produit déversé avec du calcaire concassé, de la chaux éteinte (hydroxyde de calcium), du carbonate de soude (carbonate de sodium) ou du bicarbonate de sodium. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Références à d'autres rubriques

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PH- LIQUIDE 37,5 %

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): GVB 1 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): GVB 3 mg/m³

GVB = Grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. EN 166

Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). l'épaisseur du gant 0.7mm EN 374

Autre protection de la peau et du corps

Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à gaz, type E. EN 136/140/145/143/149

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PH- LIQUIDE 37,5 %

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Pas d'information disponible
pH	pH (solution concentrée): <1
Point de fusion	<-8°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C
Point d'éclair	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Densité relative	1.10 - 1.40 @ 15°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto- inflammabilité	Pas d'information disponible
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Viscosité	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé
Indice de réfraction	Pas d'information disponible
Taille de particules	Pas d'information disponible
Poids moléculaire	Pas d'information disponible
Volatilité	Pas d'information disponible
Concentration de saturation	Pas d'information disponible
Température critique	Pas d'information disponible
Composé organique volatile	Pas d'information disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PH- LIQUIDE 37,5 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3 possibilité de réactions dangereuses

Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Oxydants puissants. Réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes des substances suivantes: Soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale)

Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal

Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire

Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas d'information disponible.

Essais de génotoxicité - in vitro

Cancérogénicité

Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction – fertilité

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.

Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Pas d'information disponible.

Inhalation

Ce produit est corrosif.

Ingestion

Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

Contact cutané

Provoque des brûlures. Corrosif. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus.

Contact oculaire

Provoque des brûlures.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PH- LIQUIDE 37,5 %

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité : Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable.

12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Bioaccumulative potentiel	Le produit n'est pas bioaccumulable.
Coefficient de partage	Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général : porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	2796
N° ONU (IMDG)	2796
N° ONU (ICAO)	2796
N° ONU (ADN)	2796

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PH- LIQUIDE 37,5 %

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	ACIDE SULFURIQUE
Nom d'expédition (IMDG)	ACIDE SULFURIQUE
Nom d'expédition (ICAO)	SULPHURIC ACID or BATTERY FLUID, ACID
Nom d'expédition (ADN)	ACIDE SULFURIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C1
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID	II
Groupe d'emballage IMDG	II
Groupe d'emballage ADN	II
Groupe d'emballage ICAO	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes	2R
d'intervention d'urgence	
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels (E)	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Indéterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PH- LIQUIDE 37,5 %

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Statut d'inventaires EINECS 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë. FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé. NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée. DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50 hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau

Un appareil respiratoire autonome: SCBA STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PH- LIQUIDE 37,5 %

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë Aquatic
Acute = Toxicité aiguë
Aquatic Chronic = Toxicité chronique

Références littéraires clés et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	07-06-17
Révision	08
Remplace la date	30-03-17
Numéro de FDS	22900
Numéro de version	1.004
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	Lisa Bland

Phrases de risque dans leur intégralité

R35 Provoque de graves brûlures.

Mentions de danger dans leur intégralité

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H318 Provoque des lésions oculaires graves.